



**MODIFICATION PONCTUELLE  
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL  
DE LA COMMUNE DE KÄERJENG  
-PAP NQ LI-NQ-02  
- AN DER UECHT / RUE DU BOIS**



SAISINE DU CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE :

AVIS DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

DATE / SIGNATURE :

AVIS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

DATE / SIGNATURE :

VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE :

APPROBATION DÉFINITIVE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES  
INFRASTRUCTURES

DATE / SIGNATURE :

APPROBATION DÉFINITIVE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

DATE / SIGNATURE :



MAITRE D'OUVRAGE :

DATE / SIGNATURE :

COMMUNE DE KÄERJENG  
24, rue de l'Eau  
4920 BASCHARAGE

MAITRE D'ŒUVRE :

DATE / SIGNATURE :

DEWEY MULLER Partnerschaft mbB  
ARCHITEKTEN STADTPLANER  
15b, bd Grande-Duchesse Charlotte  
1331 LUXEMBOURG

Amtsgericht Essen PR 3567, Sitz der Partnerschaft: Köln



## SOMMAIRE

Préambule

Fiche de présentation

Modification ponctuelle PAG Käerjeng «PAP NQ LI-NQ-02» - PAG situation actuelle et modifiée - localité de Linger - Plan n° MP-K-06-SAM

Extrait du plan d'aménagement général, partie écrite - versions coordonnée et non coordonnée

Schéma directeur - EP4-SD-LI-02 «An der Uecht», fiche technique - versions coordonnée et non coordonnée

Schéma directeur - An der Uecht - Localité de Linger - Plan n° EP4-SD-LI-02 a - versions coordonnée et non coordonnée

Schéma directeur - EP4-SD-LI-03 «Rue de la Libération», fiche technique - versions coordonnée et non coordonnée

Schéma directeur - Rue de la Libération - Localité de Linger - Plan n° EP4-SD-LI-03 - versions coordonnée et non coordonnée





## Préambule

La présente modification ponctuelle du PAG concerne le PAP NQ LI-NQ-02 situé dans la localité de Linger au lieu-dit « An der Uecht ». Pour la partie sud de ce PAP NQ située en zone mixte villageoise, au 26, rue de la Libération, un projet en date de mai 2017 a été introduit en procédure d'autorisation par le Fonds du Logement. Le projet a fait l'objet d'un refus du Ministère de l'Intérieur en août 2017 du fait qu'il ne respecte pas les prescriptions urbanistiques du PAG.

Le projet étant, dans sa forme actuelle, par ailleurs, adapté à l'environnement construit en présence à Linger, la commune a décidé de scinder le PAP NQ en deux parties, LI-NQ-02-An der Uecht au nord et LI-NQ-03-Rue de la Libération au sud, et de modifier les coefficients du degré d'utilisation du sol (COS, CUS, CSS et DL) pour la partie sud couvrant la zone mixte villageoise. Le COS passera de 0,35 à 0,5, le CUS de 0,65 à 0,8, le CSS de 0,65 à 0,70 et la DL de 20 UH à 38 UH. Ils seront ainsi augmentés afin de permettre la réalisation de 2 résidences et de 8 maisons unifamiliales.

Les CUS minimaux du PAP NQ, seront, en outre, supprimés de la partie graphique du PAG actuellement en vigueur, du fait que leur respect implique souvent la réalisation de surfaces construites brutes bien trop importantes pour les besoins actuels de la population et peu compatibles avec les exigences de durabilité que la commune s'est données.

La partie graphique du PAG (version coordonnée approuvée le 07.12.15), sera adaptée au niveau des surfaces couvertes par le PAP NQ LI-NQ-02-An der Uecht. Un nouveau PAP NQ LI-NQ-03-Rue de la Libération sera introduit. Le cartouche reprenant le degré d'utilisation du sol correspondant au PAP NQ LI-NQ-02 sera attribué au PAP NQ LI-NQ-02-An der Uecht. Un nouveau cartouche sera introduit pour le PAP NQ LI-NQ-03-Rue de la Libération avec les valeurs adaptées.

L'article 3 de la partie écrite du PAG sera modifiée au niveau de la définition de la zone mixte villageoise afin de supprimer la part obligatoire de maisons unifamiliales qui ne correspond pas aux besoins actuels de la population, en général, et au projet planifié, cité plus haut, en particulier.

Le schéma directeur afférent au PAP NQ LI-NQ-02 sera conservé dans sa partie nord pour le PAP NQ LI-NQ-02-An der Uecht. Un nouveau schéma directeur sera créé pour le PAP NQ LI-NQ-03-Rue de la Libération qui reprendra l'ancien avec une adaptation au niveau de sa desserte et de son emprise. Une nouvelle fiche technique sera mise en place, qui reprendra les données de l'ancienne excepté certains changements, en particulier, aux points 2.8 « Répartition sommaire des densités » et 2.9 « Typologie et mixité des constructions » qui seront adaptés aux exigences du projet en question.

La présente modification du PAG en vigueur est ponctuelle du fait qu'elle ne concerne qu'une partie restreinte de la localité de Linger, une surface d'environ 0,48 ha, et un nombre restreint d'éléments des diverses parties constitutives des différents documents cités plus haut.

Selon le *Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune*, les orientations fondamentales du Plan d'aménagement général doivent être reprises dans la fiche de présentation en annexe.



Annexe : Fiche de présentation

Refonte général du PAG	<input type="checkbox"/>	Commune de Käerjeng	N° de référence (réservé au ministère)	_____
Mise à jour du PAG	<input type="checkbox"/>	Localité de Linger	Avis de la commission d'aménagement	_____
Modification du PAG	<input checked="" type="checkbox"/>	Lieu-dit An der Uecht	Vote du conseil communal	_____
		Surface brute 0,45 ha	Approbation ministérielle	_____

<b>Organisation territoriale de la commune</b>		<b>La présente fiche concerne :</b>			
Région	Sud	Commune de	Käerjeng	Surface du territoire	3370 ha
CDA	<input type="checkbox"/> X	Localité de	Linger	Nombre d'habitants	583 hab.
		Quartier de	An der Uecht	Nombre d'emplois	_____ empl.
Membre du parc naturel	X			Espace prioritaire d'urbanisation	<input type="checkbox"/>
Remarques éventuelles					
_____					
_____					
_____					

**Potentiels de développement urbain (estimation)**

**Hypothèses de calcul**  
 Surface brute moyenne par logement \_\_\_\_\_ 120 m<sup>2</sup>  
 Nombre moyen de personnes par logement \_\_\_\_\_ 2,3 hab.  
 Surface brute moyenne par emploi en zone d'activités \_\_\_\_\_  
 Surface brute moyenne par emploi en zone mixte et zone d'habitation \_\_\_\_\_ **SANS OBJET**

surface brute [ha]	nombre d'habitants			nombre approximatif d'emplois		
	situation existante [hab]	potentiel [hab]	croissance potentielle [%]	situation existante [empl]	potentiel [empl]	croissance potentielle [%]
<b>dans les "quartiers existants" [QE]</b>	0,00	0		0		
<b>dans les "nouveaux quartiers" [NQ]</b>						
zones d'habitation	0,00	0				
zones mixtes	0,45	39		0		
zones d'activités	0,00			0		
zones de bâtiments et d'équipements publics	0,00					
autres	0,00					<b>SANS OBJET</b>
<b>TOTAL [NQ]</b>	<b>0,45</b>	<b>39</b>	<b>6,71%</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL [NQ] + [QE]</b>	<b>0,45</b>	<b>583</b>	<b>39</b>	<b>6,71%</b>	<b>0</b>	

**Phasage**

**SANS OBJET**

surface brute [ha]		nombre d'habitants (selon DL max.)		nombre d'emplois (selon CUS max.)	
Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire	Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire	Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire
0		0		0	

**Zones protégées**

**SANS OBJET**

Surfaces totales des secteurs protégés d'intérêt communal EC	_____ 0 ha	Nombre construction à conserver	_____ 0 u.
Surfaces totales des secteurs protégés d'intérêt communal EN	_____ 0 ha	Nombre gabarit d'une construction existante à préserver	_____ 0 u.
Surfaces totales des secteurs protégés «vestiges archéologiques»	_____ 0 ha	Nombre petit patrimoine à conserver	_____ 0 u.